

divorce partage maison construite sur un terrain donation

Par **luchat**, le **10/05/2009** à **15:01**

Bonjour, maison construite par un couple, sur un terrain donné à Mme pendant le mariage, mais 3 clauses ont été émises; Interdiction de vendre, interdiction d'hypothéquer, et la dernière, en cas de DC, de

Mme; si il n'y a pas d'hériters, le bien reviendrait aux donateurs. La question : en cas de divorce et c'est le cas, Madame veut garder la maison; comment cela se passera pour la compensation envers l'époux (ou futur ex epoux) Merci pour votre réponse.